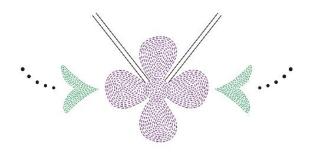
National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls



Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
Processus de collecte de la vérité
Première partie - Audiences publiques

Hôtel North Two, salle de conférence Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador)



# TRADUCTION

Le mercredi 7 mars 2018 Audience publique Volume No. 51

Dionne Ward-Young, en lien avec Ann Maria Lucas

Devant le Commissaire Brian Eyolfson

Avocate de la Commission Meredith Porter

INTERNATIONAL REPORTING INC.

#### COMPARUTIONS

Assemblée des Premières Jeremy Kolodziej Nations (avocat)

Eastern Door Indigenous Pas de comparution Women's Association

Gouvernement du Canada Donna Keats (avocate)

Gouvernement de Terre-Neuve- Brian Harvey et-Labrador (représentant)

Inuit Tapiriit Kanatami Elizabeth Zarpa (avocate)

Naskapi Nation of Pas de comparution Kawawachikamach

Newfoundland Aboriginal Odelle Pike Women's Network (représentante)

Newfoundland Native Women's Pas de comparution Association

Gouvernement du Nunatsiavut

Kaila de Boer

Michelle Kinney

Tracey Evans Rice

(représentantes)

Pauktuutit Inuit Women of
Canada et AnânauKatiget (avocate - Pauktuutit et ATRIWA)
Tumingit Regional Inuit Anita Pokiak
Women's Association (ATRIWA) (représentante - Pauktuutit)
Kim Campbell-McLean
(représentante - ATRIWA)

### III

## LISTE DES PIÈCES

 ${\tt N}^{{\tt O}}$  DESCRIPTION PAGE

Témoin : Dionne Ward-Young Pièce (code : P01P12P0103)

Dossier constitué de trois photos numériques projetées pendant le témoignage public de Dionne Ward-Young.

### TABLE DES MATIÈRES

**PAGE** 

Volume public 51

1

7 mars 2018

**Témoin : Dionne Ward-Young**En lien avec Ann Maria Lucas

Audience sous l'égide du commissaire Brian Eyolfson

Aucune ordonnance

Avocate de la Commission : Meredith Porter

Grand-mères, aîné(e)s et gardien(ne)s du savoir : Charlotte Wolfrey, Sarah Ponniuk, Odelle Pike, Amelia Reimer, Paul Pike, Kenneth Mesher, Louise Haulli, Audrey Siegl, Kathleen Nuna, Celeste Anderson, Tracy Denniston et Evelyn Winters

Greffière : Maryiam Khoury

Registraire : Bryan Zandberg

1	Happy Valley-Goose Bay (Terre-Neuve-et-Labrador)
2	Séance du mercredi 7 mars 2018 débutant à 15 h 04.
3	Me MEREDITH PORTER : Ok. Bonjour Monsieur le
4	Commissaire Eyolfson. Je suis accompagnée de Dionne
5	Ward-Young et de son mari, Alan (phonétique) Young, et nous
6	allons maintenant entendre parler de la mère de Dionne,
7	Ann Lucas.
8	Avant de commencer, cependant, j'aimerais
9	faire deux choses. D'abord, me présenter. Je m'appelle
10	Meredith Porter. Je suis avocate pour la Commission
11	d'enquête nationale. Je souhaite aussi inviter les membres
12	de l'auditoire à vérifier de nouveau leur téléphone
13	cellulaire et à s'assurer qu'ils sont en mode vibration ou
14	silencieux avant que le témoin ne commence à présenter son
15	témoignage. Merci beaucoup. Je vais maintenant lui passer
16	le microphone et lui demander de se présenter.
17	MME DIONNE WARD-YOUNG : Bonjour. Je
18	m'appelle Dionne Ward-Young et je suis ici aujourd'hui pour
19	témoigner au nom de ma mère qui n'est plus parmi nous et
20	qui ne peut donc pas parler en son propre nom.
21	M. ALAN YOUNG : Bonjour. Je m'appelle Alan
22	Young et je suis le mari de Dionne.
23	Me MEREDITH PORTER : Merci. Juste avant de
24	commencer, je vais demander au greffier d'assermenter le
25	témoin.

M. LE GREFFIER : Ok. Bonjour Dionne. 1 DIONNE WARD-YOUNG, déclaration solennelle 2 Me MEREDITH PORTER : Merci. Je vais donc 3 demander à Dionne d'y aller avec ce qu'elle est venue nous 4 dire aujourd'hui. 5 MME DIONNE WARD-YOUNG : Bonjour à tous. Pour 6 commencer, je vais mettre rapidement les choses en 7 contexte. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer 8 dans les détails, car l'information est disponible en 9 ligne, mais j'aimerais me concentrer sur le point central 10 11 de la présente enquête. 12 Ma mère, Ann Marie Lucas, a été assassinée par son ex-petit ami le 21 septembre 2003. Huit coups à la 13 tête avec une barre de métal ont mis fin à la vie d'une 14 merveilleuse mère, fille, grand-mère et amie. Ces coups ont 15 mis fin à la carrière honorable d'une infirmière 16 auxiliaire, d'une préposée aux soins personnels ayant 17 37 ans d'expérience, et ils ont privé un foyer des soins 18 19 d'une travailleuse dévouée qui aimait son travail et qui était très aimée de ses patients et de sa seconde famille 20 21 au travail. Aujourd'hui, je veux surtout parler de la 22 Commission des libérations conditionnelles. Il y a d'autres 23 24 choses, mais d'abord la Commission des libérations

conditionnelles. Personnellement, je pense qu'il y a de

1	graves lacunes dans les outils décisionnels et les
2	communications de la Commission des libérations
3	conditionnelles. Quand un détenu a été accusé de meurtre,
4	il faudrait respecter la peine imposée par le juge de la
5	Cour provinciale. De plus, le dossier de libération
6	conditionnelle devrait inclure des photos, ce qui est
7	parfois le cas, d'après ce que je peux comprendre, mais pas
8	toujours. Il faudrait prendre plus au sérieux ces photos et
9	le résumé. J'ai l'impression que les membres de la
10	Commission des libérations conditionnelles ne s'intéressent
11	qu'au comportement du détenu une fois que ce dernier a été
12	incarcéré. Le comportement d'un détenu en institution peut
13	être extrêmement trompeur. N'importe qui peut avoir de
14	bonnes manières et bien se comporter pendant de courtes
15	périodes, s'il existe une possibilité d'être libéré.
16	L'évaluation psychiatrique peut également être faussée dans
17	un milieu fermé. Les mots peuvent tromper même les gens les
18	plus instruits. Des outils comme la liste d'évaluation de
19	la psychopathie de Hare, l'échelle d'évaluation HCR-20 pour
20	évaluer le risque de violence, le Guide d'évaluation du
21	risque de violence conjugale, l'échelle d'information
22	statistique sur la récidive, l'inventaire clinique
23	multiaxial de Millon sont autant d'approches simplistes de
24	l'évaluation qui couvrent un large spectre susceptible de
25	tromper l'utilisateur.

Douze ans seulement après avoir commis un 1 meurtre prémédité, ce détenu a berné tout le système de 2 libération conditionnelle, qui lui a accordé 48 permissions 3 de sortir avec escorte sur une période d'un an, en plus 4 d'un laissez-passer de deux jours pour se rendre de la 5 Nouvelle-Écosse à Terre-Neuve pour des raisons 6 7 humanitaires. 8 Le 12 décembre 2015, la Commission m'a également envoyé un rapport descriptif du processus 9 10 décisionnel. J'ai rédigé une déclaration de victime à l'intention de la Commission, et voici l'accusé de 11 réception que j'ai reçu par la suite. Je cite : 12 Les déclarations des victimes décrivent les effets 13 négatifs et permanents que votre infraction criminelle a 14 eus sur eux. 15 16 C'est tout, sans aucun autre commentaire. Il nous faut des esprits plus ouverts et des 17 outils plus acérés pour évaluer ces détenus. Lorsqu'une 18 19 personne perd la vie à cause d'un acte malveillant, ce ne 20 sont pas quelques visites à l'église, quelques réunions des Alcooliques anonymes ou un peu de services communautaires 21 qui vont transformer un criminel endurci. Le détenu avait 22 23 64 ans quand il a commis ce meurtre et il avait été incarcéré environ 36 fois avant ça. C'est un criminel de 24

carrière. Les criminels de carrière sont remis en liberté

mais ils sont incapables de changer leur mode de vie à ce 1 stade. Ils récidivent en commettant des crimes de plus en 2 plus graves, comme on a pu le voir cette fois-ci. Cette 3 personne récidivera certainement, à mon avis, et c'est au 4 moment de la libération conditionnelle que ça se produit. 5 Quant à la détermination de la peine, le 6 meurtrier de ma mère a été accusé de meurtre au premier 7 degré. Puis sa peine a été réduite pour un meurtre au 8 deuxième degré. Comme me l'ont expliqué le caporal de la 9 10 GRC et le procureur de la Couronne, il était plus prudent de plaider coupable pour un second degré que pour un 11 premier degré, cela pour éviter un procès devant jury. La 12 procédure judiciaire qui a duré toute une semaine s'est 13 bien déroulée et il est sorti de là avec des lunettes de 14 soleil et une peine d'emprisonnement à vie pour meurtre au 15 second degré, et je... j'utilise l'expression 16 « emprisonnement à vie », mais il faut le dire vite, car 17 les décisions de la Commission - les peines 18 19 d'emprisonnement à perpétuité - ne sont jamais complètement purgées. Aucun détenu ne purge une peine d'emprisonnement à 20 vie. Ils sont admissibles à une libération conditionnelle 21 après 18 ans. Selon ce que je comprends, il sera remis en 22 liberté conditionnelle en septembre; il sera donc liberté 23 au bout de 15 ans seulement. 24

Il ne devrait pas bénéficier d'une

libération conditionnelle. Il ne devrait pas pouvoir

sortir. Il a mis fin à une vie humaine. Il devrait donc

être incarcéré à vie. Une peine d'emprisonnement à

perpétuité, aussi simple que ça.

À l'époque, ma mère avait obtenu une ordonnance de non-communication contre lui. Selon moi, ces ordonnances ne fonctionnent pas. Il faut des règles et des règlements plus stricts. Les lignes directrices sur papier ne suffisent pas. Le papier ne sauve pas des vies. Toute personne prise à désobéir à une ordonnance devrait être incarcérée. Comme ça on aura davantage à l'esprit que ce comportement est inacceptable. Ces... ces ordonnances de non-communication ont très peu d'effet de nos jours.

Maintenant, au sujet de l'éducation, et surtout quand ils sont incarcérés, ils bénéficient d'une formation scolaire. Mais où est-ce que je suis? Je sais qu'il a... ce détenu a eu la même formation que moi, pour laquelle je paye des milliers de dollars. Je ne comprends tout simplement pas ces programmes. Pourquoi cet argent est-il dépensé pour un détenu qui a maintenant plus de 70 ans? Qu'est-ce qu'il va faire avec un diplôme en secrétariat? Ça n'a aucun sens selon moi. Pourquoi est-ce que cet argent est dépensé... n'est pas dépensé sur... comme, il y a des tonnes d'autres endroits où on pourrait dépenser cet argent. Tous ces programmes qui sont offerts

en milieu carcéral... je sais qu'ils visent à réadapter les détenus afin qu'ils ne récidivent pas. Ce n'est pas...

selon moi, ce n'est pas ce qui se produit.

Et pour nos jeunes générations, les écoles n'accordent pas suffisamment d'importance à la santé mentale, à la culture et au bien-être. Les pleines pages d'arithmétique n'aident personne à avancer dans la vie si ils sont assis toute la journée dans une salle de classe à se concentrer sur des difficultés, ça rend anxieux, ça renforce l'animosité et la haine. Il faut enseigner les aptitudes à la vie quotidienne à nos jeunes pour qu'ils deviennent des adultes bien équilibrés et bien structurés. Les répercussions des décisions, les mesures, les aptitudes sociales et la santé mentale sont des sujets qui doivent être abordés et enseignés dans les écoles.

On ne peut pas changer le passé. Il faut se concentrer sur le présent et l'avenir. Commençons par offrir à nos jeunes une bonne éducation, du counseling, du développement personnel, de l'aide financière et sociale.

Je sais que beaucoup de familles ont eu des problèmes avec la police et la justice. On a eu la chance de ne pas en avoir. Dans le cas de ma mère, on n'a eu aucun problème avec le temps de réponse ou le traitement du cas. La Force constabulaire royale de Terre-Neuve et la Gendarmerie royale du Canada ont été... ont été

formidables, mais il y a des familles qui ont de la
difficulté à obtenir de l'information, des mises à jour,
qui ne sont pas prises au sérieux et qui, malheureusement,
sont parfois carrément laissées de côté. Je pense que c'est
quelque chose qu'il faut aussi regarder. Écoutez bien ces
familles. Les familles ont besoin de plus d'information
dans ce nombre limité de dossiers.

Pour revenir aux prestations des détenus, j'ai reçu des communiqués au sujet de son éducation, des communications à moi parce que je suis sur la liste des victimes. Tout ça c'est gratuit. Vous savez, comme je l'ai dit, une personne comme moi, on a du mal à joindre les deux bouts et à payer pour l'éducation. On a des jeunes. Vous savez, les frais de scolarité augmentent, mais ces... ces fonds utilisés pour l'éducation des détenus pourraient être restructurés pour réduire les coûts d'éducation des jeunes d'aujourd'hui.

Je sais qu'en mai 2015, le détenu qui a assassiné ma mère a obtenu le droit d'avoir 48 sorties d'une journée complète, et ça a été comme ça chaque année par la suite. Quarante-huit journées entières, comme je l'ai dit plus tôt, pour participer à des réunions des AA et à des activités à l'église d'une durée pouvant aller à huit heures par jour, y compris les déplacements vers divers endroits, et une escorte rémunérée et approuvée pour y

assister, et selon ce que j'ai compris, il a obtenu 1 récemment des permissions d'une journée sans escorte. 2 Il a été transféré dans un nouvel 3 établissement. C'est encore sur les terrains de Dorchester. 4 C'est... Ca s'appelait l'établissement Westmorland. C'est 5 un type de vie en résidence, d'après les documents 6 administratifs qui m'ont été remis. Je pense qu'il y a eu 7 une certaine controverse et qu'ils lui ont redonné le nom 8 de pénitencier à sécurité minimale Dorchester, donc 9 sécurité minimale, il n'est jamais passé par la sécurité 10 11 moyenne, et je pense que pour un crime de cette importance, ça ne devrait être que la sécurité maximale. Il ne devrait 12 pas y avoir de... il ne faut pas prendre ça à la légère. Et 13 les personnes âgées de nos collectivités n'ont pas de 14 15 logements aussi bien et n'ont pas d'aussi bons soins que dans cet établissement de Westmorland, à en croire ce qu'on 16 m'a dit. 17 Ma chère mère, qui a travaillé toute sa vie 18 en tentant de faire plaisir à chaque jour aux personnes 19 dont elle s'occupait, et qui y est arrivée la plupart du 20 temps, elle aurait bien aimé avoir les moyens de voyager et 21 de voir le monde, et pendant ce temps, du 16 au 22 18 décembre 2015, ce détenu a obtenu une permission de 23 sortie de 48 heures avec escorte pour des raisons 24

humanitaires. Il est parti de Dorchester, en

1 Nouvelle-Écosse, pour se rendre à Flat Bay, à Terre-Neuve.

Je ne peux vraiment pas croire que notre gouvernement paie pour le déplacement d'un détenu d'une province à une autre avec escorte. Est-ce qu'on n'a pas déjà payé le gros prix, sans compter le prix non monétaire lié à la perte de ma mère pour sa famille et ses amis, et l'argent en impôt pour son hébergement, ses études, ses soins médicaux, sa nourriture et son logement. Personne n'a offert de payer pour ses funérailles, mais je parie que vous allez payer pour les siennes.

Des droits égaux. Ça ne devrait pas être important, ton origine ethnique ou ton statut social. Tous les Canadiens devraient être traités également. Les groupes minoritaires comme le nôtre ont l'impression de ne pas être pris au sérieux quand ils signalent des crimes et après les condamnations. Avant, les citoyens autochtones étaient scolarisés et traités différemment. Ça a rendu les Autochtones durs, et la criminalité a augmenté. Ça semble un problème perpétuel. Les comportements stéréotypés sont encore très présents dans nos provinces et jusque dans les réserves. Le financement, les soins de santé, la santé mentale, les toxicomanies, le counseling et l'aide ne sont pas aussi facilement accessibles dans les réserves que dans le reste des provinces. Il faut éduquer et conseiller nos jeunes dans nos collectivités pour qu'ils ne deviennent pas

des criminels, des toxicomanes, et ainsi de suite. 1 Je crois vraiment que la santé mentale est 2 un grave problème. La santé mentale est un sujet 3 extrêmement complexe et mal compris. Ça s'amplifie et les 4 besoins en éducation et rn soutien sont extrêmement élevés. 5 Le manque de ressources, de counseling et d'aide contribue 6 7 à la hausse. Le stress de l'impact sur les survivants des 8 victimes de meurtre, de la disparition de membres de leur famille peut être vécu par bien d'autres que les proches 9 10 des victimes. Les frères et sœurs, les parents, les grands-parents, les cousins, les amis et les belles-11 familles peuvent aussi être très affectés par ces 12 13 tragédies. Il serait très bénéfique d'avoir plus de groupes de soutien, des séminaires et des rencontres de quérison. 14 15 Je pense que c'est à peu près tout. À moins que vous ne vouliez me poser des questions sur quelque 16 chose d'autre, je... 17 Me MEREDITH PORTER : C'est ce que je veux, 18 19 oui. 20 MME DIONNE WARD-YOUNG : Vous voulez me poser 21 des questions? 22 Me MEREDITH PORTER : Merci beaucoup, ça a été très instructif et je crois que les questions que vous 23 avez abordées sur les circonstances qui ont précédé le 24 25 meurtre de votre mère et par la suite, et les réponses à

certaines des questions que j'ai à vous poser, nous 1 aideront probablement à mieux comprendre pourquoi vous 2 prenez de toute évidence toutes ces questions tant à cœur. 3 Vous avez dit que vous figurez sur une liste 4 de victimes. Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails 5 sur ce que cela implique et sur certaines de vos 6 préoccupations à propos de la façon dont les victimes qui 7 figurent ou non sur cette liste sont traitées? 8 MME DIONNE WARD-YOUNG : Oui. Comme vous 9 dites, mon nom figure sur une liste de victimes. Il y a des 10 11 choses que je n'ai pas besoin de savoir, à mon avis. Je 12 crois comprendre qu'il y a aussi des problèmes de confidentialité. Comme vous le savez, il a certains droits 13 à la confidentialité, que cela me plaise ou non, mais comme 14 15 mon nom figure sur la liste, je suis informée sur tout. On me dit s'il a un laissez-passer d'une journée, la date à 16 laquelle il l'obtient, les endroits où il va, mais on ne 17 divulque pas de renseignements confidentiels. Comme j'en ai 18 parlé précédemment, j'ai aussi reçu des lettres m'indiquant 19 les études qu'il a faites. J'aimerais qu'il y ait un moyen 20 21 de filtrer avec précision l'information parce qu'à un moment donné, j'ai appelé les services aux victimes à un et 22 je leur ai demandé s'ils pouvaient m'envoyer moins de 23 24 lettres, dépenser moins d'argent. Je n'ai pas besoin de savoir tout ca. Vous savez, envoyez-moi seulement les 25

1 renseignements importants, comme s'il est libéré, s'il est 2 en permission avec escorte à Terre-Neuve ou s'il est mort. 3 Ce sont les trois seules choses que je veux savoir. Je m'en fiche vraiment s'il fait des études ou s'il est en 4 permission, s'il va à l'église ou chez les AA ou ailleurs. 5 Cela m'irrite de recevoir des lettres chaque semaine. Ces 6 7 lettres exigent beaucoup de temps et de ressources, et... et vous savez, le coût d'une lettre, vous savez, ce n'est 8 9 probablement pas très élevé, mais je voudrais... j'aimerais que l'information soit filtrée, et quand j'ai appelé les 10 services aux victimes, ils m'ont dit que ce n'était pas 11 12 possible, que tu es soit sur la liste ou pas sur la liste, mais qu'il n'y avait pas moyen de filtrer. J'aimerais que 13 l'information soit filtrée pour les familles parce que 14 recevoir tant de lettres, vous savez, c'est comme tourner 15 le fer dans la plaie. Donnez-nous les renseignements 16 pertinents. C'est tout. 17 Me MEREDITH PORTER : Ok. Merci. Et juste 18 19 pour obtenir... si vous êtes d'accord pour nous donner un peu plus de détails, j'imagine, pour... pour nous donner un 20

pour obtenir... si vous êtes d'accord pour nous donner un
peu plus de détails, j'imagine, pour... pour nous donner un
peu plus en contexte sur les circonstances qui ont précédé
la mort de votre mère et la nuit même où elle a été tuée.
Vous avez mentionné que cette personne qui a tué votre mère
avait des antécédents de violence, que ce n'était pas la
première fois qu'il agressait quelqu'un, eh bien, votre

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

mère ou... et je me demandais si vous pouviez nous parler
un peu de leur relation avant qu'elle ne soit tuée.

MME DIONNE WARD-YOUNG : Bien, à ma connaissance, ils ont été ensemble pendant sept ans, puis séparés pendant... environ un an. Je ne me souviens pas vraiment des dates exactes ou des détails, mais ce n'était pas toujours une relation saine. C'était une relation très contrôlante. Elle était une personne heureuse, très ouverte, mais pendant ces sept années, j'ai constaté un déclin de sa santé mentale. Elle s'est repliée sur elle-même, et elle... elle n'agissait pas par elle-même. Elle... c'était comme si elle n'aimait pas les endroits où elle allait. C'était plus... ce n'était pas... elle ne disait pas directement qu'elle avait besoin de permission ou je ne sais quoi, mais je percevais ces ondes, parce que je la connaissais bien... je la connaissais mieux que quiconque, alors, oui, vous savez, je pouvais percevoir certaines choses.

Donc, durant ces sept années, j'ai pu constater qu'elle déclinait... qu'elle n'allait pas bien, qu'elle n'était plus heureuse. Lorsqu'elle était... quand il... quand ils se sont séparés et qu'il est parti, c'était après qu'il l'ait agressée et ait essayé de l'étrangler dans son appartement, et elle s'est enfuie et il a été inculpé pour cette agression et il a agressé une autre

1 femme durant cette même période. Je ne connais pas tous les détails, mais je sais que c'est une de mes voisines qu'il a 2 3 agressée et elle a eu besoin d'une intervention chirurgicale par la suite. Au total pour ces deux crimes, 4 il a purgé une peine d'environ sept mois. 5 Donc ils étaient séparés. Elle... j'ai vu 6 qu'elle prenait du mieux et qu'elle était beaucoup plus 7 8 heureuse, puis je ne sais trop dans quelles circonstances ils se sont reparlé. Je ne sais pas... de la manipulation, 9 10 je peux... je suppose, mais ils ont recommencé à se voir, mais ils ne vivaient pas ensemble et ils se rencontraient 11 en cachette. C'était une relation secrète et... et elle a 12 essayé d'y mettre fin à nouveau, puis le... le meurtre 13 s'est produit. 14 Me MEREDITH PORTER : Ok. Merci. Et vous avez 15 16 mentionné qu'une ordonnance de non-communication avait été imposée à un moment donné, mais là... vous aviez 17 l'impression qu'elle ne la protégeait pas beaucoup. Pouvez-18 19 vous nous donner plus de détails sur les efforts que... que 20 vous-même, votre famille, votre mère ou la GRC avez 21 déployés pour... pour assurer sa sécurité - ou sur une autre intervention que vous auriez faite avant cette nuit 22 où elle a été tuée? 23 MME DIONNE WARD-YOUNG : Je sais que certains 24 25 incidents se sont produits à différents endroits pendant

1 que de cette ordonnance de non-communication était en 2 place. Je sais que cette ordonnance lui imposait de ne 3 jamais être où elle-même se trouvait, que c'était lui qui devait partir dans un tel cas ou... oui, qu'il le devait, 4 mais il y a eu certaines fois où il n'est pas parti et elle 5 l'a signalé à la GRC et je sais qu'elle gardait des notes 6 7 là-dessus. On les a trouvées après son départ, on a trouvé une enveloppe contenant quelques notes à ce sujet et on l'a 8 9 déposée comme preuve. Ca n'a eu aucun effet à ce moment-là, bien sûr, mais il est arrivé que pendant qu'elle était 10 partie marcher, elle l'ait vu faire des allers-retours avec 11 12 sa voiture, ou qu'elle soit dans un restaurant et qu'il ne soit pas parti et qu'elle se soit sentie obligée de partir, 13 car il ne partait pas, mais... elle l'a signalé et les 14 policiers lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas l'empêcher de 15 circuler en voiture. Vous savez, on peut noter ça. Je ne 16 sais même pas s'ils lui en ont parlé ou s'ils l'ont 17 18 mentionné lors de sa libération conditionnelle, mais... parce qu'elle a... c'est la GRC qu'elle a contactée et ils 19 lui ont dit qu'ils ne pouvaient pas l'empêcher de sortir, 20 21 de vivre sa vie, quoi, mais oui, je pense qu'ils ne sont pas efficaces. 22 J'aimerais avoir une solution pour les 23 rendre plus efficaces. Je sais que les ordonnances de non-24

communication ont été réexaminées récemment, qu'elles ont

1 l'air plus strictes, mais je ne connais pas les détails
2 ou... vous avez... ce que ça veut dire, vous savez, mais je
3 sais que pour elle, les quelques fois où elle l'a signalé,
4 il y avait... ils lui ont simplement dit qu'ils ne
5 pouvaient rien faire.

Me MEREDITH PORTER : Ok. Merci. Et vous avez aussi mentionné que vous croyez qu'il... qu'il va être libéré... sous peu, que ça s'en vient. Est-ce que ça a des répercussions pour vous... dans votre quotidien, sur la façon dont vous vous sentez? Vous en avez parlé un peu, vous avez... s'il est remis en liberté dans votre collectivité ou à proximité, est-ce que cela aura une incidence sur vous? Avez-vous pris des mesures?

installer un très bon système de sécurité à la maison. Je n'ai pas reçu de menace directe pour l'instant, mais je crois que cela pourrait... que ça pourrait se produire. Je ne crois pas que les détenus qui ont commis des crimes aussi graves devraient être autorisés à retourner dans la même collectivité, avec les membres de la famille, au même endroit qu'ils... vous savez, qu'ils ont assassiné quelqu'un. Comment est-ce possible d'y retourner? Je pense qu'il est assez effronté pour... pour vouloir revenir dans la région parce que des membres de sa famille s'y trouvent. Je ne sais pas quels sont ses liens familiaux, et la

1 dynamique de ces liens, mais je suis convaincue qu'il ne 2 devrait pas retourner dans la même collectivité après sa 3 libération. M. ALAN YOUNG : Ou être libéré tout court. 4 5 MME DIONNE WARD-YOUNG : Il y a... il ne devrait pas être libéré du tout, exactement, pas du tout 6 7 parce que, vous savez, une vie contre une vie, n'est-ce pas et je veux dire une peine d'emprisonnement à perpétuité. Je 8 veux dire... je ne sais pas trop quoi penser de la peine 9 capitale et ce n'est même pas une question ici, mais une 10 peine à perpétuité contre une vie, et s'ils sont libérés 11 par la suite... une libération conditionnelle en vertu de 12 13 la disposition de la dernière chance, je pense qu'ils 14 devraient être... ils devraient être éloignés de la famille de la victime, et je crois comprendre que si je veux 15 obtenir une ordonnance de non-communication, c'est à moi de 16 17 faire les démarches. Il n'y a pas de déclaration générale stipulant qu'il doit rester à l'écart de toute la famille 18 s'il est libéré. Je pense que chaque membre de la famille 19 20 doit présenter une demande. Me MEREDITH PORTER : Ok. Merci beaucoup. 21 Monsieur le Commissaire Eyolfson, avez-vous des 22 commentaires ou des questions à poser au témoin? 23 LE COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Je n'ai pas 24 25 de question précise. Je me demande seulement si vous avez

1 des recommandations à faire en plus de celles que vous avez 2 faites dans le cadre de l'Enquête et de notre mandat, qui 3 est de trouver des moyens... de déterminer les facteurs sous-jacents qui rendent les femmes et les filles 4 vulnérables à la violence, et les choses qui permettraient 5 d'accroître leur sécurité, et si vous avez quelque chose à 6 7 nous recommander à ce sujet ou que vous aimeriez partager. MME DIONNE WARD-YOUNG : Je ne crois pas 8 avoir autre chose à ajouter. Peut-être que les programmes 9 de santé mentale rendront les femmes plus fortes, et même 10 les hommes plus forts, qui sont des adultes et qui 11 pourraient commettre ces crimes. La Commission des 12 libérations conditionnelles doit être plus forte, les 13 14 peines doivent être respectées et les familles doivent être 15 protégées lorsque ces détenus sont libérés. LE COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Merci. 16 MME DIONNE WARD-YOUNG : Ok. 17 LE COMMISSAIRE BRIAN EYOLFSON : Donc, s'il 18 n'y a pas... pas d'autres questions ou interventions, on va 19 pouvoir lever la séance, mais auparavant, je tiens à vous 20 21 remercier d'être venue et de nous avoir fait part de votre récit, de vos réflexions et de vos recommandations. On a 22 quelques petits cadeaux à vous remettre au nom de la 23 24 Commission pour vous remercier de votre témoignage. On a 25 aussi quelques cadeaux qui nous ont été confiés par le

1	Newfoundland Aboriginal Women's Network et Pauktuutit, pour
2	que nous les remettions aux gens qui viennent nous parler,
3	alors j'aimerais simplement vous les remettre avant que
4	vous partiez, Ok? Merci beaucoup.
5	Me MEREDITH PORTER : Sur ce, la séance est
6	levée et je pense que nous reprendrons à 17 heures dans la
7	salle d'audience. Merci.
8	Pièces (code : P01P120103)
9	Pièce 1 : Dossier constitué de trois photos numériques
10	projetées pendant le témoignage public de
11	Dionne Ward-Young.
12	La séance est levée à 15 h 32.
13	

### CERTIFICAT DE L'AUDIOTYPISTE\*

Je, Shawn Hurd, transcripteur judiciaire, atteste par la présente que j'ai transcrit ce qui précède et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de l'audio numérique fourni dans cette affaire .

Shawin Dleid.

Shawn Hurd

25 mars 2018

\*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.